

NOM :

Prénom :

Dossier Inscription 1ere



Lycée Général Ferdinand Fabre
Boulevard Jean Moulin
34600 Bédarieux

Tel 04 67 23 30 60
Fax 04 67 23 33 81

**Fiche de renseignements
Année scolaire 2024-2025**



CLASSE DE PREMIÈRE

NOM :

Prénom :

Sexe : F M

Nationalité :

Né(e) le : ... / ... / À : Département :

Numéro de téléphone de l'élève :

Courriel de l'élève :@.....

Régime : Externe Demi-pensionnaire : 3 jours 4 jours 5 jours

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE (2023-2024)

Etablissement :

Classe :

Département :

Commune :

NOM :

Prénom :

Dossier Inscription 1ere

INFORMATIONS RESPONSABLES

RESPONSABLE LEGAL 1 – FINANCIER

Père Mère Autre : Préciser :

Enfant placé hors du milieu familial :

NOM :

Prénom:

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone domicile :

Portable :

Courriel (indispensable pour les bulletins scolaires) :@.....

Nombre d'enfants à charge :

Profession..... En activité : oui non

RESPONSABLE LEGAL 2 (NE PEUT ETRE AUTRE QUE LE PERE OU LA MERE)

Père Mère

Je suis sans connaissance de l'adresse du parent 2 2eme parent décédé

Enfant placé hors du milieu familial :

NOM :

Prénom:

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone domicile :

Portable :

Courriel (indispensable pour les bulletins scolaires) :@.....

Nombre d'enfants à charge :

Profession..... En activité : oui non

Indiquez les frères et sœurs scolarisés (primaire, collège, lycée...) :

NOM	Prénom	Établissement	Commune	Classe

SCOLARITE 2024-2025

 Première Générale

 Première ST2S

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION (SAUF NOUVEAUX ARRIVANTS)

SPECIALITES en classe de 1ere Générale (décidées en conseil de classe) : ATTENTION, certaines combinaisons de spécialités ne seront peut-être pas disponibles en raison d'une faible demande

1/

2/

3/

Choix des langues

LVA : Anglais Espagnol Allemand

LVB : Anglais Espagnol Allemand Autre : Précisez (enseignement par le CNED, à la charge de la famille) :

Attention :

1/Le choix des langues (LVA et LVB) est définitif au moment de l'inscription au lycée et doit être le même au moment de l'inscription au baccalauréat. Il ne peut pas être modifié.

2/ Les élèves de 1ere ST2S doivent obligatoirement choisir l'anglais en LVA

Sections et Enseignements facultatifs *(Un seul enseignement facultatif possible)*

Section DNL SELO Anglais Histoire-Géographie (Sections Européennes ou Langues Orientales)

Option Latin *(possibilité de commencer en classe de Première, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits)*

Option Arts Plastiques *(possibilité de commencer en classe de Première)*

Atelier Théâtre *(Si déjà suivi en Seconde, Non évalué pour le Baccalauréat)*

Atelier Musique *(sous réserve de places disponibles, non évalué pour le baccalauréat)*

Toute inscription à une option facultative la rend obligatoire pour toute l'année.

INTERNAT

Demande d'internat effectuée auprès du lycée Fernand Léger

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION (PRESELECTION AU MOIS DE MAI)

Activités Physiques de Pleine Nature

Fait à :

Le : .. /.. /....

Signature :

INFORMATIONS GENERALES

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Exéat de l'établissement d'origine (si changement d'établissement)
- 3 bulletins trimestriels de l'année 2023-2024
- Photocopies de la carte d'identité de l'élève et du livret de famille
- Éventuellement photocopie de la décision de justice désignant la personne ayant la garde de l'enfant mineur
- Une photo d'identité récente, portant le nom de l'élève au dos
- Justificatif de la décision d'orientation permettant l'inscription dans la classe demandée (pour les nouveaux élèves)
- Fiche urgence (si nouvel élève ou changement de situation)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Facultatif : Chèque de 5 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens *

MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves par la Région Occitanie pour l'année scolaire. Un contrat avec la Région, lors du prêt des manuels, est établi à la rentrée. Les livres sont rendus en fin d'année.

*MAISON DES LYCEENS

Pour une participation volontaire à **la Maison des Lycéens**, merci de joindre un chèque de 5 euros à l'ordre de « MDL de la Cité Mixte Ferdinand Fabre ».

La Maison Des Lycéens (M.D.L.) est une association à but non lucratif de type loi 1901. Elle est hébergée dans le lycée et a pour objectif le développement et le soutien de projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Elle est organisée, animée et gérée par les élèves (conseillés par des adultes volontaires). Grâce à cette participation, les élèves élus au CVL et à la MDL ont pu, à titre d'exemple, organiser un bal des Terminales en 2023 et 2024.

INFORMATIONS RESTAURATION ET AIDES SOCIALES :



Si votre enfant fréquente la demi-pension :

Facturation

Vous recevrez en début de trimestre la facture que vous pourrez régler par les moyens suivants :

- Espèces auprès de l'agence comptable
- Chèque
- Virement bancaire
- Paiement en ligne par Carte bleue par le portail Scolarité Services avec un code EDUCONNECT.

Conditions changement de régime de cantine (fréquentation du restaurant scolaire)

Le changement de régime se fait à chaque changement de trimestre par écrit avec signature des responsables auprès du service intendance.

Trimestre 1 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024

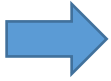
Trimestre 2 : du 01 janvier au 31 mars 2025

Trimestre 3 : du 01 avril au 04 juillet 2025

Conditions de remise d'ordre (réduction du tarifs)

Les conditions de remises d'ordre sont fixées par l'arrêté du conseil départemental du 29 octobre 2009.

- 5 jours de maladie avec certificat médical
- Sorties pédagogiques obligatoires
- Voyages scolaires
- Stage en entreprise ou d'immersion
- Jours de grève avec fermeture du restaurant
- Jours de fermeture de la restauration sur décision du chef d'établissement.



Si vous souhaitez demander une aide, plusieurs dispositifs existent (sous conditions de ressources) :

1 – Les Bourses

- Nouveauté rentrée 2024/2025

L'étude automatique du droit à la bourse : Avec votre consentement, l'établissement pourra récupérer vos données fiscales et étudier directement vos droits. Vous aurez plus de renseignements dès la rentrée.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette nouvelle procédure, Vous pourrez toujours déposer votre demande du **1^{er} septembre 2024 au 17 octobre 2024**:

- En ligne via le portail « Scolarité Services ».

Rappel : pour un renouvellement automatique de votre demande, pensez à cocher la case : « récupération automatique des données fiscales ».

- Sur formulaire papier à déposer à l'intendance.

Infos et simulateur de calcul déjà disponibles sur le site :

www.education.gouv.fr

Le service intendance pourra vous aider pour cette démarche.

2– L'aide aux repas attribuée aux foyers non imposables par le conseil Régional

Les dossiers papier peuvent être retirés dès la rentrée à l'intendance.

3 - Les Fonds sociaux attribués directement par le lycée (cantine-voyage)

Les dossiers papier peuvent être retirés dès la rentrée soit à l'intendance soit auprès de l'assistance social

Fiche d'urgence: (document non confidentiel, à remplir par les familles pour l'infirmière de l'établissement)

Identite de l'élève:

NOM:

Prénom:

Date et lieu de naissance:

Classe:

Responsable légal:

NOM:

Prénom:

Adresse:

Téléphone du domicile:

Portable:

Autres personnes à contacter:

NOM	Prénom	Téléphone	Lien de parenté

Médecin traitant:

NOM:

Téléphone:

Informations complémentaires très importantes:

Votre enfant a-t-il des problèmes de santé ou des allergies à signaler ? (asthme, diabète, allergie à un médicament ou alimentaire, etc...) **oui non**

Lesquels ?

Prend-il un traitement ? (dans ce cas là, le traitement et l'ordonnance devront être amenés à l'infirmière. Aucun traitement ne doit être géré par l'élève seul) **oui non**

Lequel ?

Joindre une photocopie du carnet de vaccination , ou compléter les informations ci-dessous:

Date du dernier rappel D.T.Polio:

Autres vaccins:

NOM DU VACCIN	DATE DE VACCINATION

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement. Vous pouvez aussi venir rencontrer l'infirmière (sur RDV de préférence). Merci